



Paris, le 16 avril 2014

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Benoît HAMON
Ministre de l'Education Nationale, de
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
110 rue Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Lors du groupe de travail consacré au chantier « métier de professeur des écoles », votre prédécesseur a proposé d'intégrer dans l'indemnité spéciale des enseignants spécialisés SEGPA-EREA et ULIS, les heures supplémentaires dites de coordination et de synthèse à hauteur de 900 euros annuels. Une mesure similaire serait prise pour les enseignants mis à la disposition des établissements et services médicaux-sociaux (création d'une indemnité de fonctions de 666 €).

Si ces propositions peuvent améliorer la situation de certains personnels, notamment ceux qui ne percevaient plus de rémunération des HCS, elles se traduiront pour une majorité d'entre eux par une perte de pouvoir d'achat. Certains enseignants verraient leurs salaires ainsi diminuer. Certains passeraient de 1 740 € (deux heures hebdomadaires de coordination-synthèse) à 900 €, voire 666 € annuels.

Pour le SNUipp-FSU, cette baisse de rémunération n'est pas acceptable. Aucun enseignant ne peut être perdant financièrement par rapport à l'existant, alors même qu'ils ont souvent été écartés des mesures catégorielles (ISOE, ISAE, NBI) dont bénéficient leurs collègues exerçant à des niveaux équivalents.

En conséquence, nous vous demandons de revoir le projet actuel d'indemnités spéciales. Les heures de coordination et de synthèse ainsi que l'engagement quotidien de ces personnels au service de la réussite des élèves les plus en difficultés ou en situation de handicap doivent être reconnus par une revalorisation salariale significative.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR